

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2018
-----0-----

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 18 Mai 2018	Présents : 22	Ayant donné procuration : 5	Votants : 27
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
	Mme Aïka OUADDANE	Mme Marie SONNINO	1
Mme Marie SONNINO			1
M. Roël VAN ZUMMEREN			1
Mme Vanessa MARTIAL			1
M. Didier CHATILLON			1
Mme Rose-Marie MARCHAL			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
Mme Corinne BARREILLE			1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES	M. Serge COTRET	1
	M. Patrick GOUZENES		0
Mme Marie-Andrée DUCASSE			1
	M. Didier HURABIELLE	Mme Marie-Andrée DUCASSE	1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
	M. Jean-François ROUSSE		0
	Mme Geneviève SABATHIER	M. Alain PINSON	1
M. Éric LANXADE			1
20	7	5	27

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DU 12 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 Avril 2018 – 20H00

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DU 19 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 Avril 2018 – 20H00

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MRAGOWO EN POLOGNE ET LA COMMUNE DE CONDOM

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE les termes et conditions de la convention entre la commune de Condom et la ville de MRAGOWO

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à la signer.

RAPPORT D'AVANCEMENT DU SCHÉMA DE MUTUALISATION CCT 2017

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

PREND ACTE de la communication du rapport d'avancement du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes relatif à l'exercice 2017.

FONDS DE CONCOURS AMÉNAGEMENT DES ALLÉES DE GAULLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

APPROUVE l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes pour un montant de 30 000 € concernant l'aménagement des Allées de Gaulle.

FONDS DE CONCOURS RESTAURATION HÔTEL DE POLIGNAC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes pour un montant de 1 812 € concernant la restauration de l'hôtel de Polignac.

ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT HÔTEL DE POLIGNAC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE M. le Maire à demander les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter son aide

DEMANDE D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DU CAMPING

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les tarifs du camping applicable jusqu'au 31/10/2018.

TARIFS REPRODUCTION CLÉ USB ET CD

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs 2018 des reproductions comme suit :

REPRODUCTION SUR SUPPORTS	
Clé USB 8 Giga	6.50 €
CD	1.50 €

TARIFS FOOD TRUCK 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité, par 26 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mr LANXADE)

FIXE les tarifs 2018 pour les trucks uniquement de boissons à 20 € par jour de boissons et pour les food trucks à 32 € par jour de présence.

COMPOSITION DU CT ET DU CHSCT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE pour les élections professionnelles 2018, le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), pour le comité technique.

DECIDE d'un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants collègue employeur identique à celui du collège des représentants du personnel, pour le comité technique

DECIDE d'un recueil par le comité technique, de l'avis des représentants du collège employeur en leur accordant voix délibératives, pour le comité technique

FIXE pour les élections professionnelles 2018, le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), pour le comité d'hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail

DECIDE d'un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants collègue employeur identique à celui du collège des représentants du personnel, pour le comité d'hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail

DECIDE d'un recueil par le comité technique, de l'avis des représentants du collège employeur en leur accordant voix délibératives, pour le comité d'hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail

PRINCIPE DE CESSION ET DÉPLACEMENT CHEMIN DE NÉOULÉ

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le principe de cette cession / acquisition en vue du déplacement d'une partie du chemin rural dit de Néoulé

DECIDE que les frais d'enquête publique et de géomètre seront supportés par la collectivité

AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches préalables nécessaires.

SUBVENTION VOYAGE PÉDAGOGIQUE JEUNES SAPEURS POMPIERS DE CONDOM

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCORDE une subvention de 50 € par élève condomois pour ce voyage, soit 150 €

DIT que les crédits seront pris au budget primitif de l'exercice 2018, à l'article 6574 sur la ligne voyage scolaire

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES SUR LE CADRE D'EMPLOI DES ATTACHÉS TERRITORIAUX

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

CREE un poste d'Adjoint au Directeur Général des Services, à temps complet, ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux à compter du 1^{er} Juillet 2018

MODIFIE le tableau des emplois en conséquence

INSCRIT au budget les crédits correspondants.




Le Maire,
Gérard DUBRAC